

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 45 (1983)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Idées directrices pour agriculteurs

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Au seuil de la nouvelle année

## Idées directrices pour agriculteurs

### L'agriculteur s'efforcera de:

- protéger sa vie, celle des membres de sa famille et celle de ses employés;
- être un usager correct de la route;
- concevoir la coopération de l'homme, du véhicule, de la route et du terrain;
- connaître et respecter les vitesses maximales légales;
- veiller à un entretien irréprochable des phares et catadioptres de ses véhicules et outils agricoles;
- allumer à temps les phares en cas de brouillard, d'une chute de neige ou de fortes pluies (afin d'être vu!);
- conduire uniquement des véhicules conformes à l'ordonnance sur les règles de la circulation routière;
- mener avec soi sur ses véhicules agricoles un triangle de détresse et l'exhiber en cas de besoin;
- agir avec délibération, mais sans précipitation;
- tenir compte de réactions imprévisibles de petits enfants;
- tenir les enfants à l'écart de machines, véhicules et outils;
- renoncer à emmener sur le tracteur des enfants en bas âge (pratique dangereuse et pouvant causer des lésions dorsales);
- éviter de confier la conduite de véhicules agricoles à des jeunes gens encore dépourvus d'un permis de conduire;
- monter et employer davantage de dispositifs protecteurs (arceaux de sécurité, carters, etc.);
- confier le montage et les réparation de conduites électriques et de prises de courant dans la maison et la grange à un spécialiste technique;
- avoir des connaissances élémentaires de la force centrifuge et du centre de gravité (circulation sur terrains déclives);
- s'inquiéter de la monte en pneumatiques de ses véhicules à moteur, remorques et outils auxiliaires;

- reconnaître les aléas de la nature du sol;
- réaliser les dangers que présentent les gaz émis dans les silos et les fosses à purin;
- se faire une idée des activités et des intentions de la police routière et comprendre la nécessité d'interventions contribuant à la prévention d'accidents;
- réaliser que la police joue un rôle d'ami et d'assistant aussi pour les agriculteurs.

Police routière cantonale

Education routière

Cpl Seeberger

6002 Lucerne

Trad. H.O.

---

### «TECHNIQUE AGRICOLE»

Administration: Secrétariat central de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – case postale, 5223 Riniken AG. Adresse postale de la Rédaction «Technique Agricole»: case 210, 5200 Brougg AG.

Régie des annonces: Annonces Hofmann SA, Case 229, 8021 Zurich, Tél. 01 - 207 73 91.

Prix de l'abonnement frs. 22.– par an.

Gratuit pour les membres de l'ASETA.

Parait 15 fois par an.

Droits de reproduction réservés.

Imprimerie et expédition:

Schill & Cie SA, 6000 Lucerne.

Annonces Hofmann SA, Case 229, 8021 Zurich

Tél. 01 - 207 73 91

---

Le numéro 6/83 paraîtra le 7 avril 1983

Dernier jour pour les ordres d'insertion:

21 mars 1983

Annonces Hofmann SA, Case 229, 8021 Zurich

Tél. 01 - 207 73 91

---